



Instructions de Course – Régate de « La Belle Etoile » Vendredi 19 août 2011

Organisation

Yacht club de Genève - Case postale 32, CH-1223 Cologny

Tél. secrétariat : + 41 22 735 44 38 Fax : + 41 22 735 44 41

Site : www.ycg.ch -E-mail : contact@ycg.ch

1. Règles applicables

1.1 La régata sera régie par :

1.1.1 Les règles telles que définies dans les règles de course à la voile 2009/2012

1.1.2 Le règlement ACVL- SRS 2010

1.2 Les règles 49, 51, 61.1b et A4 des règles de courses à la voile sont modifiées selon les instructions de course.

1.3 La langue officielle est le français.

2. Avis aux concurrents

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel situé au YCG.

3. Modifications aux instructions de course

Toute modification aux instructions de course sera affichée sur le tableau officiel au plus tard à 18h00 heures le jeudi 18 août 2011 et signalée par le pavillon "L" hissé au mât du YCG appuyée d'un coup de canon.

4. Pavillon de classe ACVL

4.1 Les concurrents auront l'obligation de porter pendant qu'ils sont en course, sur le patacas pour les classes GS, TO, LX-TCFX, TCF1, TCF2, TCF3 et TCF4 le pavillon de classe ACVL.

4.2 Les concurrents devront également porter visiblement, le pavillon de course officiel remis à chaque lors du retrait des IC.

SU, GS et TO	pavillon rectangulaire blanc
TCF1	pavillon rectangulaire blanc
TCF2	pavillon rectangulaire bleu
TCF3	pavillon rectangulaire vert
TCF4	pavillon rectangulaire jaune
LX-TCFX	pavillon rectangulaire noir

4.3 Tout bateau devra porter dans sa grand-voile un numéro de voile correspondant à son inscription. Celui-ci devra être éclairé de nuit au passage des marques et à toute demande d'un bateau officiel.

5. Parcours

5.1 **Grand parcours: (TCF1, TCF2, LX-TCFX, TO, GS)** : Départ Tour Carrée, Coppet (bouée à tribord), Anières (bouée à tribord), Bellevue (bouée à bâbord), Arrivée Tour Carrée (bouée à tribord).

5.2 **Petit parcours: (TCF3, TCF4, SU)** : Départ Tour Carrée, Versoix (bouée à tribord), Anières (bouée à tribord), Bellevue (bouée à bâbord), Arrivée Tour Carrée (bouée à tribord).

Attention : en Cas de départ en Vent d'Ouest – une bouée de dégagement située dans la rade de Genève, au large de Port Tunnel sera posée – En cas de départ en vent d'Ouest – la Flamme numérique 1 sera envoyée avant la procédure



5.3 Si le pavillon « S » est déferlé sur une marque, les bateaux rejoignent directement la ligne d'arrivée.

6. **Marques**

6.1 Les marques de départ sont des bouées oranges de forme cylindrique et le bateau « start »

6.2 Les marques de parcours sont des bouées oranges de forme cylindrique, équipées de nuit d'un système d'éclairage.

6.3 Les marques d'arrivée sont le mât start du YCG (à terre) et une bouée orange de forme cylindrique, surmontée d'un feu à éclats blancs et, située à environ 200 mètres au large.

6.4 L'emplacement des marques n'est donné qu'à titre indicatif.

6.5 En cas d'absence d'une marque, elle sera remplacée par un bateau de l'organisation portant le pavillon «M» accompagné par des signaux sonores répétés.

7. **Le départ**

7.1 Le départ est prévu le vendredi **19 août 2011** à 19h00 selon la procédure de la règle 26 :

<i>Signal</i>	<i>Pavillons et signaux sonores</i>	<i>Minutes avant le départ</i>
Avertissement	Pavillon YCG hissé 1 signal sonore	5'
Préparatoire	Pavillons " I " hissé 1 signal sonore	4'
La minute	Pavillon " I " amené	1'
Départ	Pavillon YCG amené 1 signal sonore	0'

7.2 La pavillonnerie se fera sur le mât « start » du YCG à terre.

7.3 **La ligne de départ** se situe à la hauteur de Tour Carrée. Elle est délimitée entre première bouée à terre rive gauche et le mât du bateau start au large arborant le pavillon du YCG. La bouée intermédiaire représentant des segments de ligne peut être absente selon les conditions météo.

7.4 Un bateau qui prend pas le départ au plus tard 30 minutes après le signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie la règle A4.

8. **L'arrivée**

La ligne d'arrivée est située entre le mât start du YCG à terre et une marque à environ 200 mètres au large.

9. **Temps limite :** **La ligne d'arrivée sera clôturée à 6h00 le samedi 20.8.2011.**

10. **Réclamations et demandes de réparation**

10.1 Les réclamations et les demandes de réparation doivent être déposées par écrit au secrétariat de course, au plus tard 60 minutes après la clôture de la régata.

10.2 Le dépôt des réclamations sera annoncé au tableau officiel. Cet affichage vaudra notification au sens de la règle 63.2.

10.3 Les réclamations ou les demandes de réparation seront instruites le **samedi 20.8.2011 à partir de 16h00.**

10.3 En dérogation à la règle 61.1 (b), une réclamation du comité de course ou du jury sera notifiée aux bateaux impliqués exclusivement par affichage au tableau officiel, au plus tard 120 minutes après l'arrivée du dernier bateau concerné.

10.4 Une demande de réouverture d'instruction doit être déposée dans un délai maximum de 30 minutes après que la partie requérante ait été informée de la décision. Ceci modifie la règle 66.

11. Classement

- 11.1 Le système de classement est le suivant :
- 11.1.1 Un classement en temps réel, toutes classes confondues, grand parcours.
- 11.1.2 Un classement en temps réel, toutes classes confondues, petit parcours.
- 11.1.3 Un classement en temps réel, par séries, SU, GS et TO.
- 11.1.4 Un classement en temps compensé, par classe, pour les classes TCF1, TCF2, TCF3, TCF4
- 11.2 Un minimum de 5 bateaux inscrits par série et classe est nécessaire pour qu'il soit établi un classement.

12. Équipement des Bateaux

- 12.1 Les concurrents auront à leur bord, durant toute la course, l'équipement imposé par les règles en vigueur
- 12.1.1 Les bateaux auront également à leur bord le matériel suivant:
 - une lampe flottante à allumage automatique, de préférence clignotante
 - 3 fusées rouges
 - 1 feu à main rouge (fumigène)
- 12.1.2 De plus, chaque équipier devra obligatoirement avoir :
 - un gilet de sauvetage
 - une lumière chimique type Cyalume vert
 - une lampe de poche (étanche)
 - une fusée de détresse
 - un sifflet
- 12.2 Usage des gilets de sauvetage.
- 12.2.1 Le port du gilet de sauvetage muni de ses accessoires est obligatoire lorsque les feux d'avis de coup de vent fonctionnent et/ou lorsque le pavillon "Y" est hissé sur les bateaux de surveillance et du coucher au lever du soleil.
- 12.2.2 Pendant la nuit, il est recommandé d'utiliser les harnais de sécurité.
- 12.3 L'éclairage des voiliers en course, quelle que soit leur longueur, devra être visible et conforme en toutes circonstances aux règles.
- 12.4 L'équipement d'éclairage doit être maintenu en place du signal d'avertissement jusqu'à l'arrivée.

13. Dispositif de surveillance

- 13.1 La surveillance des concurrents sera assurée dans la mesure du possible par le dispositif mis en place par les organisateurs, par les sociétés de sauvetage et par les polices suisse et française.
- 13.2 Pour appeler le service de surveillance, il faudra :
- 13.2.1 DE JOUR: Si possible amener le foc et hisser le pavillon de détresse ou montrer dans l'étai un coussin ou une bouée, et faire de grands signes.
 - 15.2.2 DE NUIT: envoyer des fusées à intervalles d'environ 2 minutes.
- 13.2.3 L'emploi inutile et inconsidéré de fusées pourra entraîner un refus d'inscription ultérieure.
- 13.2.4 Si possible appeler le No +41 22 735 44 38 par téléphone GSM.
- 13.3 Tout yacht ayant rencontré un problème tel que la perte d'un équipier, qui a pu donner lieu à un appel à la surveillance de la part d'un autre concurrent témoin, est tenu, au cas où il aurait réussi à régler son problème par ses propres moyens, d'en informer immédiatement la surveillance.

14. Déroulement de la course après le coucher du soleil

- 14.1 Les règles du chapitre 2 restent en vigueur après le coucher du soleil. Le dispositif d'éclairage des bateaux défini à l'art. 12.4 des instructions de course doit impérativement être en fonction.
- 14.2 De plus, lors des situations de navigation rapprochée, les bateaux devront éclairer de manière diffuse et visible la voile avant ou la grande voile.
- 14.3 **En cas de défaut d'éclairage, même accidentel, une réclamation sera déposée auprès du jury.**

15. Abandon

- 15.1 Les bateaux abandonnant ou renonçant à partir ont l'obligation de s'annoncer par téléphone le plus rapidement possible au numéro de téléphone **+41 22 735 44 38**
- 15.2 Tout bateau qui abandonne doit enlever son ou ses fanions d'identification et veiller à ne pas perturber la route des concurrents en course.
- 15.3 Un skipper n'ayant pas annoncé son abandon ou sa renonciation à prendre le départ se verra refuser, pendant une année au moins, sa participation à une régates organisée par le YCG.

16. Bateaux officiels

Les bateaux officiels des organisateurs arboreront un pavillon du YCG et les lettres « P » ou « C » ou « JURY ».

17. Système de compensation de gite

17.1 Pour les classes LX-TCFX, la règle 49 ne s'applique pas.

17.2 L'usage des trapèzes est admis si les règles de classe l'autorisent. Ceci modifie la règle 49.1

17.3 Les quilles mobiles dans le sens vertical, latéral ou longitudinal sont autorisées. Ceci modifie la règle 51.

18. Contrôle de jauge et d'équipement

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment (avant le départ, en course et après l'arrivée) pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Le contrôle a lieu immédiatement après que la demande soit faite par un jaugeur ou un inspecteur d'équipement du comité de course.

19. Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régata sous leur entière responsabilité et à leurs propres risques (voir la règle 4 décision de courir). La décision d'un concurrent de prendre part ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant que pendant et après la course.

20. Assurance

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de CHF 1'500'000.-- ou son équivalent pour l'épreuve.

Protocole de Distribution des Prix

Planche de prix:

Offert par la boutique Nautique la Seiche.

Dès l'édition 2010 de la belle étoile – Nouveau Challenge AAA Archivage SA (voir point 3.5)

1. Principe

- 1.1 La distribution des prix aura lieu le samedi **20 août 2011** à 18h00 au Yacht Club de Genève.
- 1.2 Afin d'essayer d'être le plus efficace possible et dans le but de procéder à une distribution des prix qui ne dure pas trop longtemps, son organisation se voit réglée par le présent protocole de distribution des prix.

2. Règle

- 2.1 Conformément à l'avis de course, les équipages des bateaux et/ou propriétaires des bateaux vainqueurs ou récompensés sont tenus de se présenter à la distribution des prix et de se conformer au présent protocole.

3 Déroutement

- 3.1 En principe, les cinq premiers bateaux de chaque classe/séries selon art 14 de l'avis de course, seront appelés.
- 3.2 Pour le bateau vainqueur, les membres d'équipages ayant couru la régata sont invités à se présenter. L'équipage uniquement et dans son entier est donc attendu.
- 3.3 Pour les bateaux classés de 2 à 5, seul le propriétaire/skipper ou son représentant est prié de venir retirer son prix.
- 3.4 Les propriétaires et équipages des voiliers récompensés se tiendront à proximité du lieu de la distribution.
- 3.5 Nouveau Challenge AAA Archivage SA :

Les coupes de chacune des catégories sont remises en jeu d'année en année à partir de 2010.

Le premier de chacune des catégories à gagner à trois reprises la régata « La Belle Etoile – Challenge AA Archivage SA » durant cinq ans (2010 à 2014), se verra remettre la coupe respective de sa catégorie définitivement.

Si pendant la période de 2010 à 2014, aucun des bateaux n'a gagné la régata trois fois, les coupes sont remises par classe, aux concurrents ayant remporté le plus de victoires. En cas d'égalité entre concurrents d'une même classe, la coupe revient au vainqueur de la dernière édition de la régata « La Belle Etoile - Challenge AAA Archivage SA ».

- 3.6 Distribution de la Cagnotte « AAA Archivage SA » :

Le premier de tous les bateaux de toutes les catégories confondues à gagner la régata trois fois durant la durée du contrat remporte le gain de la cagnotte. Si plusieurs concurrents des catégories différentes devaient gagner pour la troisième fois cette régata la même année, le gain de la cagnotte sera divisée manière égale.

Une fois la période 2010 - 2014 échu, si aucun des participants n'a gagné cette régata trois fois, le montant total de la cagnotte sera remis au Yacht Club de Genève.